

Nouvelle loi de santé

Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a présenté le 13 février dernier en Conseil des ministres un projet de loi « relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé », destiné à mettre en œuvre la stratégie de santé présentée par le Président de la République Emmanuel Macron en septembre dernier. Ce projet de loi devrait être adopté avant l'été.

La Fédération de l'Hospitalisation Privée a d'ores et déjà initié une série de rendez-vous et d'auditions avec les parlementaires, en vue d'enrichir ce projet de loi et de porter une vision réellement ambitieuse pour la transformation du système de santé et l'amélioration de la qualité et de la pertinence des soins sur tous les territoires.

Mais plusieurs mesures majeures seront mises en œuvre par voie d'ordonnances, pour laisser plus de temps à la concertation : définition du cadre et des missions des nouveaux « hôpitaux de proximité » (que nous souhaitons voir appelés « établissements de santé de proximité »), réforme des autorisations d'activité... Autant de sujets stratégiques pour l'avenir de l'hospitalisation privée, sur lesquels la FHP se mobilise pleinement, avec la préoccupation constante d'une égalité de traitement entre public et privé.

Une transformation réelle du système de santé au bénéfice du patient ne peut se faire sans la participation de tous les acteurs, au plus près des besoins de santé. C'est le cœur du message que nous portons : nous devons tous remplir nos missions de « service au public », à égalité de droits et de devoirs.